BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

AUTOUR DE L'ABBAYE

DÉCEMBRE 2011-N°46

SOMMAIRE

Le Mot du Maire 2

La Vie Commu- 3-5

nale

Comptes rendus 6-

Conseil Munici- 17

pal

Infos Pratiques 18

Renseignements 19 administratifs

UNA 20

Don du sang 21

Le Coin des 22-

Associations 27



ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 2011

2011 se termine, c'était l'année de la « mi-mandat ».

La municipalité a passé du temps à monter des dossiers, en prévoir les financements, procédures administratives, demandes de subventions, lancement d'appels d'offres etc...

Si pour les Lonléens, cela peut donner une impression de « rien de fait », il n'en est rien, il y a beaucoup de travail en amont avant d'arriver à la réalisation.

2012 sera le début des réalisations et c'est une période motivante pour tous, tant pour les élus qui voient l'aboutissement de leurs travaux, que pour les habitants qui voient enfin les projets sortir.

Ainsi, la première partie des travaux est bien avancée pour effectuer le diagnostic du réseau d'assainissement. Une fois n'est pas coutume, l'entreprise a dû arrêter momentanément les travaux « faute de pluie », en effet des mesures doivent être prises en nappes hautes et nous avions eu si peu d'eau avant début décembre qu'il fallait attendre. A toute chose, malheur est bon : quand il y a moins de pluie, il y a moins d'infiltrations et les bassins s'emplissent moins vite.

Des travaux de réhabilitation d'une partie du réseau sont programmés sur le réseau dans la rue du centre et avec l'aide du Conseil Général, nous devrions avoir, à l'avenir, un revêtement de voirie neuf.

La réalisation du lotissement du Grand Jardin est lancée, l'entreprise Eiffage devrait être sur le terrain dès que les conditions météorologiques le permettront. Lorsque la viabilisation sera terminée, le logis familial va construire les huit logements locatifs. Les personnes intéressées par l'achat d'une parcelle peuvent se renseigner en mairie.

La maison des œuvres a été achetée par la Commune au diocèse de Sées. Une déclaration préalable et les demandes de subventions sont en cours. Dès que nous aurons les autorisations, le rez de chaussée sera restauré et la CDC pourra y installer une médiathèque.

Le commencement des travaux de construction d'une salle d'activités multiples à vocation sportive et des vestiaires sont imminents dans cette salle. Le planning de réservation de la salle va être perturbé entre Mars et Août et nous nous en excusons à l'avance, mais on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs.

Des travaux importants ont été réalisés sur les voies communales, d'autres sont programmés pour 2012.

La déchetterie est en service depuis le mois d'août 2011. Je pense que vous êtes unanimes pour confirmer la nécessité d'une déchetterie à LONLAY L'ABBAYE. Merci à la Communauté de Communes du Domfrontais pour cette réalisation, qui a pu voir le jour grâce au versement d'un fond de concours par la commune de Lonlay. Nous avons satisfait la population de Lonlay et des alentours et nous avons donné du travail à un demandeur d'emploi de façon pérenne.

L'année 2011 a été riche en animations avec le cross départemental des sapeurs pompiers en Janvier. La journée du 05 Août lors de la semaine fédérale du cyclotourisme qui, malgré la pluie fut une réussite. Le Comice agricole d'arrondissement du 05 septembre : encore une belle réussite. Sans oublier toutes les autres manifestations organisées par les associations communales.

De telles manifestations provoquent des moments de convivialité et de partage qu'il faut savoir savourer et prolonger. A ce propos, tous les bénévoles qui ont participé à la semaine fédérale et au comice seront prochainement invités à se retrouver pour regarder les photos et souvenirs de ces deux journées ; merci à toutes les personnes qui ont décoré leurs habitations avec des vélos, nous avons été félicités et remarqués pour notre implication dans cette journée qui nous a valu un trophée distribué par le Cosfic le 13 décembre dernier.

Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le jeudi 丿 12 janvier pour la cérémonie des vœux.

Christian Derouet

La Vie Communale

LE LOTISSEMENT DU GRAND JARDIN

Les travaux sont commencés, ils seront réalisés par l'entreprise Eiffage. Après quelques modifications, voici le plan définitif du lotissement. Il comprend 13 parcelles à bâtir. Les lots 1, 2 et 3 sont réservés par Logis Familial pour y construire les 8 logements locatifs réservés prioritairement aux personnes âgées.

Vous pouvez dès à présent réserver des parcelles ou remplir une demande de logement, il suffit de se présenter en Mairie.



C'est le 20 JUILLET que le jury a visité les maisons inscrites pour le concours de fleurissement, voici les résultats :

Maisons fleuries - balcons - pelouses :

- 1. Elisabeth MÉNARD
- 2. Jean-Claude LAGADEC
- 3. Marie GÉRAULT
- 4. Daniel MARY
- 5. Gilbert LEBOUGRE
- 6. Yvette FICHET
- 7. Janine BISSON
- 8. Thérèse VILLETTE
- 9. Paulette ROULLIER
- 10. Thérèse PELLERIN
- 11. Emile PELLERIN
- 12. Maurice OBLIN



Façades Fleuries

- 1. Micheline MARY
- 2. Thérèse MÉSANGE
- 3. Colette SIMON
- 4. Andrée PLET
- 5. Raymond JOURDAN

Anciennes Fermes fleuries

- 1. Victor CHAMPS
- 2. André PASDELOUP
- 3. Pamela BAILEY

Commerce :

- 1. Coccimarket M. Jean-Paul GRANGER
- 2. Bar du Moulin Mme Jacqueline JEANNIARD DU DOT

Les prix seront remis comme chaque année à la cérémonie des vœux du Maire



CÉRÉMONIE DU 11 SEPTEMBRE 2011 AVEC

PAGE

LES SOLDATS AMÉRICAINS



Voici 68 ans, le 8 août 1944, le bombardier Boeing B-17, plus connu sous le nom de Forteresse Volante, baptisée « Chow Hound » était touché de plein fouet par un obus de 88 de la DCA allemande. La queue de l'appareil fut arrachée du fuselage et l'avion devenu incontrôlable, s'abattit sur le territoire de la commune, au lieu dit « L'Errerie », entraînant dans sa chute, la mort de l'ensemble des 9 aviateurs composant l'équipage.

Six d'entre eux furent enterrés provisoirement à proximité du site du crash, avant d'être relevés et transférés

dans les cimetières militaires américains de Saint-Laurent sur Mer (Calvados) et Saint-James (Manche) où ils reposent désormais dans la sépulture qui leur était due.

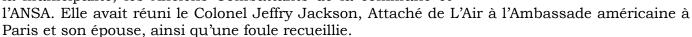
Ce ne fut pas le cas pour les trois autres, toujours demeurés dans les débris de l'appareil et portés disparus. Il aura fallu attendre une cinquantaine d'années, pour que cette situation anormale soit enfin traitée comme il se doit et trouve le dénouement attendu. Une équipe spécialisée est venue pour procéder à la fouille de l'épave de l'avion.

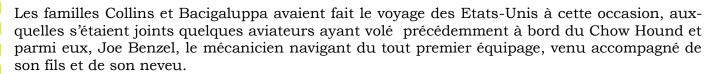
Les restes et ossements des trois malheureux oubliés furent effectivement retrouvés, avant d'être rapatriés au Etats-Unis et identifiés par tests ADN, avec les membres de leurs familles.

Le 23 août 2006, au cimetière national d'Arlington, dans la banlieue de Washington, où sont enterrés les personnalités et les soldats de toutes les guerres, ainsi que le Président Kennedy, eût lieu une veillée funèbre et de recueillement devant les trois cercueils, en présence de leurs familles, mais aussi des parents de tous les autres membres de l'équipage associés dans la même douleur. Leur inhumation se déroula le lendemain, lors d'une cérémonie officielle où la nation américaine rendait hommage à ses morts pour la Patrie.

Cette célébration aura apporté un réconfort moral pour les familles qui connaissent maintenant les circonstances de la mort de leur parent. Leurs noms furent effacés du mur des disparus et leurs tombes constituent dorénavant un lien matériel pour leurs proches.

Le 8 août 2004, à la date exacte du 60ème anniversaire de la chute du Chow Hound, eût lieu à Lonlay l'Abbaye, la cérémonie d'inauguration de cette stèle, conjointement organisée par la municipalité, les Anciens Combattants de la commune et

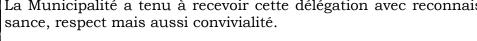






Restaient en France, des morceaux du Bombardier qui ont été retrouvés lors des fouilles, notamment une aile de l'avion, et la délégation présente ce 23 septembre 2011, est venue la chercher pour la ramener aux Etats-Unis.

La Municipalité a tenu à recevoir cette délégation avec reconnais-



COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2011

Etaient présents: M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO.PELLERIN. PROVOST LANGLOIS. LEROYER.FOUCHER. LENEVEU. HECQUARD

Absents:

Pouvoirs: Martine CERISIER a donné pouvoir à R. LEROYER

M Ph. LETONDEUR a donné pouvoir à JC.COQUIO

V. BESNARD a donné pouvoir à F.LAUTOUR

E.MOTTIN et Samuel POTTIER ont donné pouvoir à C. DEROUET

Secrétaire de séance : JP FOUCHER

<u>1- Délibération à prendre pour le transfert de la compétence santé à la Communauté de Communes du Domfrontais.</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bassin de vie de Domfront est confronté à la problématique de la démographie médicale, avec de nombreux départs en retraite de professionnels de santé prévus dans les années à venir. Monsieur le Maire rappelle également que certains élus et professionnels de santé, bien conscients du problème, ont engagé une réflexion qui a conduit à proposer la création d'un pôle de santé, qui serait susceptible à la fois de maintenir l'offre de soins existante, en améliorant les conditions d'exercice et d'optimiser l'installation de nouveaux professionnels, en offrant une organisation multi-disciplinaire.

Le projet de pôle s'articulerait entre un pôle central à Domfront et des sites satellites primaires et secondaires.

<u>Primaires</u>: Lonlay L'Abbaye , Céaucé, La Ferrière aux Etangs et Passais la Conception.

<u>Secondaires</u>: St Bômer les Forges, Champsecret, Juvigny sous Andaine et St Fraimbault.

Les investissements à réaliser se situent essentiellement sur le territoire de la Communauté de Communes du Domfrontais.

Deux études de faisabilité et de programmation ont été réalisées. La première concernait les satellites du territoire de la Communauté de Communes du Domfrontais et un pôle central situé dans le centre ville de Domfront (à l'emplacement du parking 80 places). La seconde était relative à une implantation de pôle central sur le site de l'ancienne maternité de Domfront. Ces études ont permis d'estimer les besoins (surfaces, coûts...) Les médecins ont exprimé leur préférence pour une implantation du pôle central en centre ville de Domfront. Une association de professionnels de santé qui vient d'être créée va procéder à la demande d'ingénierie de projet pour actualiser le projet de santé et le projet professionnel.

Afin de dimensionner le projet au plus près des besoins, l'option proposée est de prévoir une structure évolutive à Domfront et des structures simples pour les satellites. Une convention devrait être signée entre les professionnels de santé afin de déterminer ceux qui souhaitent s'engager réellement sur le projet. il est possible d'émettre l'hypothèse d'un coût global de l'ordre de 1.8 million d'euros subventionnés à 50%.

Pour réaliser ce projet, plusieurs entités juridiques sont possibles. Mais le portage par la \ Communauté de Communes du Domfrontais apparaît comme la solution la plus simple et la plus rapide. Ainsi, elle pourrait réaliser les investissements sur son territoire et s'associer ensuite auprès des autres collectivités, au moyen de convention de partenariat par exemple. Il est donc nécessaire de modifier les compétences de la Communauté de Communes du Domfrontais en conséquence.

Le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 23 juin 2011, à l'unanimité, le transfert à la Communauté de Communes par les Communes membres d'une compétence facultative dans le domaine de la santé :

« Etude et création d'un pôle de santé libéral ambulatoire (aménagement de locaux du pôle central et des satellites). Ces locaux seront mis à disposition par convention avec les professionnels de santé qui les utiliseront »,

A compter de la date de notification de l'arrêté préfectoral de transfert de compétences qui pourra être pris après que les conseils municipaux se soient prononcés dans les conditions de majorité requise.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal, soucieux de préserver à long terme une offre de soins tant au point de vue médecin, que pharmacien, infirmier sur la Commune de Lonlay l'Abbaye, décide, à l'unanimité, de transférer à la Communauté de Communes du Domfrontais une compétence facultative dans le domaine de la santé :

« Etude et création d'un pôle de santé libéral ambulatoire (aménagement de locaux du pôle central et des satellites). Ces locaux seront mis à disposition par convention avec les professionnels de santé qui les utiliseront ».

<u> 2- Emprunt voirie – choix d'un établissement financier-</u>

Il a été décidé, dans une séance précédente, de lancer une consultation auprès d'organismes bancaires pour contracter un emprunt destiné à financer une partie du marché voirie 2011-2012

Les caractéristiques de cet emprunt étaient les suivantes :

-montant : 100.000€

-durée 10 ans

-périodicité : annuelle ou trimestrielle -Taux fixe, échéances constantes.

Quatre organismes bancaires ont répondu conformément aux caractéristiques requises. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de retenir la banque proposant le meilleur taux à savoir le Crédit Mutuel pour un taux fixe de 3.79% - échéances trimestrielles constantes - Frais de dossier : 75€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat de prêt à intervenir.

3- Choix d'un géomètre pour bornage lotissement

Une consultation a été lancée auprès de géomètres afin de réaliser les travaux fonciers à intervenir pour le Lotissement communal du Grand Jardin.

Sur 3 géomètres consultés, deux ont adressé des propositions.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis du Cabinet BEL-LANGER, le mieux disant, pour un montant de 9 125.00€ HT soit 10 913.50€ TTC, option supplémentaire de 140 € par lot X 15 soit 2 100 € HT pour le piquetage provisoire pour travaux avec fourniture d'épures de piquetage incluse.

Le montant sera réglé au C/6015 du BP 2011 du LOTISSEMENT

4- Approbation du règlement du Service d'Assainissement

En application de l'article 57 de la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, les communes doivent établir « pour chaque service d'eau et d'assainissement dont elles sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service, ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires ».

En concertation avec le Service d'Appui Technique au Traitement des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA), Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement du service d'assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le projet de règlement et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

approuve le règlement dans son intégralité,

demande que ce règlement soit applicable au 01 septembre 2011 et que chaque abonné en soit destinataire.

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou ses Adjoints pour signer et faire appliquer le document joint à la présente délibération.

<u>5- Approbation estimatif remise en état maison des œuvres et demandes de subventions</u>

Un dossier est en cours pour la transformation du rez-de-chaussée de la maison des œuvres en espace médiathèque. L'avant projet sommaire de M. Bouland, Architecte s'élève à la somme de 122 925.00€ HT soit 147 018.30€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'estimatif de 122 925.00€ HT soit 147 017.30 TTC,
- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, ainsi que des fonds européens du programme Feader,
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces relatives aux dossiers à intervenir

6- Etude des devis ERDF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a eu lieu de demander à ERDF un devis pour le raccordement alimentation BT et desserte du réseau et branchements au lotissement communal du « Grand Jardin »

L'estimatif d'ERDF s'élève à la somme de 10 600.40 € HT soit 12 678.08 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis qui sera réglé au C/6015 du BP 2011 du LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'il y a lieu de faire procéder à la mise en souterrain du réseau HTA qui traverse actuellement le terrain du futur Lotissement du Grand Jardin.

L'estimatif d'ERDF s'élève à la somme de 6 521.36€ HT soit 7 799.55€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce devis qui sera réglé au C/2315-op16 du BP 2011 de la Commune.

7- Devis complémentaire « Dossier Zone Humide »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un marché a été conclu avec l'Entreprise SOGETI en date du 02/09/2009 pour la maîtrise d'œuvre des travaux de VRD d'un lotissement qui comporte notamment la réalisation d'un dossier loi sur l'eau, pour un montant de 15 050.00 €HT.

La Police de l'eau, lors de l'instruction du dossier « loi sur l'Eau », afin d'appliquer la nouvelle règlementation, a demandé que soit ajoutée une étude de zone humide qui consiste en : Inventaire de la faune et de la flore

Réalisation d'un diagnostique pédologique

Définition des contraintes, mesures conservatoires et compensatoires

Adaptation du projet d'aménagement aux contraintes existantes éventuelles.

Ces prestations ne figurent pas dans le marché initial et la Commune a dû commander l'exécution de cette mission pour mener à terme l'achèvement de l'opération « demande de permis d'aménager » du lotissement.

Le montant de la prestation s'élève à 5 000.00€ HT soit 5 980€ TTC .Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter cette dépense qui sera réglée au C/2315-op16 du BP 2011

8- Questions diverses

• Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé de faire procéder à une étude diagnostique des réseaux d'eaux usées sur la Commune.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération du 08 février 2011, a retenu l'Entreprise proposée par la commission d'appel d'offres, à savoir l'Entreprise EGIS-EAU pour la somme de 55 070€ HT soit 65 863.72 TTC.

Or, il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération, en effet, le montant du marché HT est de 55 115€ HT soit 65 917.54€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la rectification du nouveau montant qui porte le marché à 55 115€ soit 65 917.54€ TTC, Il autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché.

2 La Commune de LONLAY L'ABBAYE s'est engagée à céder à la Communauté de Communes du Domfrontais un terrain viabilisé pour y construire la déchetterie au lieu-dit « La Brousse ».

Une extension du réseau basse tension s'est avérée nécessaire pour alimenter la déchetterie.

Le devis s'élevait à 7 501.01€ HT soit 8 971.81€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le paiement de la facture des travaux qui s'élève à 7 501.01€ HT soit 8 971.81€ TTC.

Les crédits ont été prévus au C/2118-op15 du budget.

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2011

Etaient présents: M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO. PELLERIN. PROVOST LANGLOIS. LEROYER.FOUCHER. LENEVEU. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. MOTTIN. POTTIER.

Absents excusés: Mme HECQUARD a donné pouvoir à Martine CERISIER

Secrétaire de séance : E.MOTTIN

<u>1- Etude de l'estimatif des travaux de la future bibliothèque et de-</u> mandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une bibliothèque médiathèque dans l'ancienne Maison des Oeuvres, dont la commune est propriétaire. La création de cette bibliothèque-médiathèque permettra de répondre aux besoins des habitants en matière d'accès à la culture. La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et le bâtiment réhabilité fera l'objet d'une mise à disposition, afin que la Communauté de communes du Domfrontais assure le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque.

Le coût total de l'opération est de 122 925 €.

Le plan de financement de l'opération est le suivant:

<u>Dépenses</u>	
Travaux d'aménagement de la médiathèque:	79 000 € HT
Travaux escalier et gaine d'ascenseur	26 000 € HT
Honoraires:	8 925 € HT
Frais annexes (bureau de contrôle, frais d'appel d'offres, etc)	9 000 € HT
TOTAL	122 925 € HT
Dont assiette éligible aux subventions: 96 925 € HT	
Recettes	

MOMAT.	100	005 00 0	
(soit 43,81% du coût de l'opération)			
Commune de Lonlay l'Abbaye	53	847,50	€
(soit 23,65% du coût et 30% de l'assiette éligible)			
Conseil Général de l'Orne	. 29	077,50	€
(soit 32,54% du coût total de l'opération et 41, de l'assiette éligible)			
FEADER – mesure 321.2	40	000,00	€
<u>Recettes</u>			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le plan de financement cidessus proposé et sollicite:

Une subvention de 40 000 € auprès de l'Europe, au titre du FEADER mesure 321.2 « Soutien au développement de l'offre culturelle en milieu rural »

Une subvention du 29 077,50 € auprès du Conseil Général de l'Orne

<u>2- Modificatif éventuel du plan parcellaire du lotissement du Grand</u> Jardin

Monsieur le Maire passe la parole à Jean-Claude Coquio qui expose les faits suivants :

Lors du bornage du terrain du lotissement du Grand Jardin avec M. Bellanger, Géomêtre, il s'est avéré qu'une haie bocagère située en limite de parcelle n'avait pas été prise en compte, diminuant la superficie des trois parcelles qui se trouvent le long de la Départementale 217, il serait peut-être opportun d'envisager un modificatif du permis d'aménager et de réduire à deux parcelles. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une modification du permis d'aménager pour réduire à deux parcelles au lieu de trois sur l'autre côté du chemin, le long de la départementale 217.

3- Etude d'enfouissement des réseaux Rue St Michel

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'ERDF va procéder à l'enfouissement de lignes électriques sur une longueur d'environ 200m dans la rue St Michel, l'actuelle ligne étant actuellement aérienne et dangereuse.

Il a semblé opportun de profiter de cet enfouissement pour dissimuler également l'artère France Télécom. Des contacts ont été pris et France Télécom a adressé à la Commune un devis pour ce faire. Le devis s'élève à la somme de 5 735.65€ HT et le montant restant à la charge de la Commune s'élève à la somme de 786.50€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de 786.50€, et autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tout document y afférent. Ce montant sera réglé sur le compte 605 du budget.

4- Etude de l'estimatif des travaux complémentaires à réaliser sur le réseau eaux usées, rue du Centre

La commune de Lonlay l'Abbaye est en cours de réalisation d'une étude diagnostic de son réseau d'assainissement. En parallèle, le Service des Routes du Conseil Général de l'Orne doit refaire le tablier routier de la rue principale du bourg. Dans le cadre de l'étude diagnostic, il a été réalisé un passage caméra du collecteur Eaux Usées. Cette inspection montre de nombreuses dégradations expliquant l'intrusion d'eaux claires dans celui-ci. Il est donc impératif de prévoir des travaux de remise en état précédant ceux de la voirie.

Le montant global des travaux est estimé à 110 000 € HT.

OUI CET EXPOSE ET APRES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

La Commune de Lonlay l'Abbaye interroge donc les financeurs : Conseil Général de l'Orne et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne si en urgence des subventions peuvent être accordées à un programme d'intervention ainsi que les modalités d'attribution.

5- Cession du terrain de la déchetterie à la Communauté de Communes du Domfrontais

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de céder à la Communauté de Communes du Domfrontais la parcelle AC 229 d'une contenance de 27a52ca, bornée, viabilisée et accessible, pour 1€ symbolique, afin que la Communauté de Communes puisse procéder à l'aménagement et à la construction de la déchèterie.

Le Conseil charge Me Goubeaux, Notaire à Domfront, de rédiger l'acte à intervenir. Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. Le Conseil Municipal autorise le Maire où ses Adjoints à signer tous documents à intervenir.

6- Etude du devis « Traçage Service » pour l'acquisition de panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé lors d'une précédente

réunion, d'acquérir des panneaux de signalisation pour indiquer les Lotissements, ainsi qu'un panneau de village manquant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis « Traçage Service » pour un montant de 733.50€ HT soit 877.27€ TTC.

Cette somme sera réglée sur le compte 2315 du budget.

7- Consultation de Coordonnateurs Sécurité Prévention Santé pour la construction de la salle à vocation sportive et les vestiaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer une consultation auprès de coordonnateurs SPS pour la construction de la salle à vocation sportive et les vestiaires route du Stade.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire ou ses Adjoints de lancer cette consultation et les autorise à signer tous documents nécessaires à cette demande.

8- Avis sur enquête publique « GAEC LEBAUDY »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique d'installation classée est en cours, sur une demande présentée par le Gaec LEBAUDY, concernant l'autorisation d'exploiter une étable de 175 vaches laitières au lieu-dit « Chancerot » sur le territoire de la Commune.

Pour ce dossier, il y a lieu de recueillir l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'exploitation d'une étable de 175 vaches laitières, au lieu-dit Chancerot, par le Gaec LEBAUDY.

9- Révision des tarifs de location Salle Ste Thérèse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la mise en service de la Salle Ste Thérèse, il y a trois ans, des tarifs très attractifs avaient été pratiqués afin de la faire connaître. C'est maintenant chose faite, et Il y a lieu de revoir les tarifs à compter du 01/01/2012.

Le Conseil Municipal est soucieux de maintenir et développer le tissu associatif indispensable à l'animation et la vie de nos Communes rurales et de montrer un esprit communautaire. D'autre part, il souhaite valoriser au maximum l'aménagement paysager réalisé par la Communauté de Communes du Domfrontais.

Pour prendre en compte ces considération, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la gratuité aux associations et écoles du Canton, ainsi qu'aux associations hors canton qui mettent en œuvre une activité sur la Commune, tant pour la salle de spectacle que pour la salle de vin d'honneur.

Il décide de réviser comme suit les tarifs de location de la Salle Ste Thérèse, à compter du 01.01.2012 :

<u>Salle de spectacle :</u>

Professionnels ou Particuliers: 50€ par jour; Caution: 300€.

Salle de vins d'honneur :

Autres locations : Lonléens : 30€ la journée ; Caution 100€

Hors Commune : 50€ la journée ; Caution 100€

10- Questions diverses.

• La délibération prise pour le transfert de la compétence santé à la Communauté de Communes du Domfrontais du 26 Juillet 2011 a été entachée d'irrégularité en effet, deux pouvoirs ont été donnés à un même conseiller, il y a donc lieu de délibérer à nouveau. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reprendre la même délibération qu'à la réunion précédente.

Cette délibération annule et remplace celle du 26 juillet 2011.

2 En vertu de l'application de l'article L414.2 du Code de l'environnement, les représentants des collectivités territoriales concernées par le site Natura 2000 ont la possibilité de désigner par eux, s'ils le souhaitent, le Président du Comité de Pilotage, ainsi que la Collectivité maître d'ouvrage de l'opération.

Le Maire, de par sa fonction, étant membre de ce Comité de Pilotage, Il convient que soit nommément désigné par le Conseil Municipal, un suppléant qui pourra le remplacer en cas d'empêchement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Mme Véronique BESNARD, membre suppléant.

3 M. Pellerin, Père d'une candidate se retire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, d'attribuer à chacune des candidates à l'élection de la Reine du Comice d'arrondissement une récompense de 50€ en remerciement d'avoir bien voulu se présenter au nom de la Commune.

Trois candidates se sont présentées : Melle Pellerin, Melle Guervenou, Melle LIOT.

Le Conseil Municipal décide de verser à chacune des 3 candidates, une somme de 50€. Les 150€ seront prélevés sur le compte 6232 (fêtes et cérémonies), du budget.

- **9** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à sa décision de créer un poste de rédacteur, avec suppression corrélative d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, il y a lieu de les informer que, contrairement à ce qui avait été annoncé, l'incidence financière ne sera pas de 5€ par mois mais de 98.00€. Compte tenu du salaire afférent à ce grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne rien modifier à la décision prise lors de la réunion précédente, à savoir la création du poste au 01.06.2011.
- 6 Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité syndical du Sivos a décidé par délibération en date du 25 mai 2011, que les dépenses de personnel, ainsi que celles de chauffage, électricité, eau, nettoyages des vitres des deux écoles et de la cantine seront directement payées par le Sivos. Le Conseil Municipal prend acte.

D'autre part, Monsieur le Maire informe également le Conseil Municipal que les demandes de dérogation au titre du transport scolaire sont à viser par le Président du Sivos qui en a légalement la compétence.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. Francis GUERIN mettant l'accent sur la dangerosité de l'accès au distributeur de billets. En effet, quelques clients ne descendent pas de voiture pour retirer des espèces et bloquent ainsi totalement le trottoir, obligeant les piétons à descendre sur la route à la sortie du virage. Monsieur le Maire précise qu'il a demandé conseil au service des infrastructures routières du Département qui a conseillé de mettre une ligne jaune continue, interdisant le stationnement devant le distributeur. Le Conseil

Municipal, après avoir délibéré, souligne qu'il est pourtant facile de se garer sur le parking, il décide de retenir la proposition du Conseil Général afin de garantir la sécurité des piétons.

- Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'une lettre de remerciements de la part de M. et Mme Granger, touchés de la décision du Conseil Municipal de les avoir soutenus financièrement, dans leur projet d'amélioration de l'accueil à la clientèle.
- **3** Monsieur le Maire fait lecture au Conseil du courrier que Madame Baloche a adressé au service des infrastructures routières du Conseil Général, suite à la réponse qui lui avait été donnée, quant à la sortie de son chemin à la Peignerie Masseron. Le Conseil Municipal prend acte.
- **9** Lecture est faite au Conseil Municipal d'une demande de M et Mme NOLLET des Bruyères des Bordeaux pour une demande de pose d'un caniveau sur la voie communa-le qui rejoint leur habitation. La Commission des chemins va se rendre sur place pour décider de la suite à donner à cette demande.
- Le Conseil Municipal étudie ensuite une demande émanant de Mme Lebailly propriétaire de terrain au lieu-dit « les Voies » et qui propose de le vendre à la Commune. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, et compte tenu que ce terrain n'est pas situé dans une zone constructible, décide de ne pas donner suite à cette proposition.
- •• Lecture est faite au Conseil Municipal de la demande d'un jeune médecin de nationalité roumaine, proposant sa candidature pour un poste de médecin généraliste sur la Commune.

Arrivée en France il y a quelques mois, le Docteur Rosu cherche à s'installer en Basse Normandie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le manque de médecins, d'où l'urgente nécessité d'avancer dans le projet de Pôle Santé de la Communauté de Communes du Domfrontais.

M. le Maire a rencontré le Dr Rosu. Dans l'immédiat, il n'y a pas péril pour Lonlay, toutefois, il est toujours intéressant d'avoir des contacts et de connaître les procédures afin d'être immédiatement réactif en cas de besoin. Le Docteur Rosu, bien sûr, n'a pas écrit qu'à Lonlay. Elle a déjà des opportunités dans la région. et ne devrait pas tarder à trouver un poste.

Le Conseil Municipal souligne que le nombre de soignants de nationalité étrangère qui s'installent dans la région va grandissant, que ce soit médecins, dentistes etc et ce à la satisfaction de la population qui obtient rapidement des soins de qualité comparable.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de faire activer le dossier pôle santé, il est urgent de prendre le train en marche. Dans quelques années ne sera-t-il pas trop tard pour agir...

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie va être organisée pour recevoir des soldats américains venus récupérer une aile de l'avion Bombardier B17 qui s'était écrasé sur la Commune au lieu-dit « l'Errerie ». Le Conseil Municipal décide de prendre en charge le verre de l'amitié qui sera offert à l'issue de la cérémonie. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à assister à cette cérémonie et au vin d'honneur qui suivra.

PAGE 15

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2011

<u>Etaient présents</u>: M. DEROUET. LAUTOUR. PELLERIN. PROVOST LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. LENEVEU. CERISIER. LETONDEUR. BESNARD. POTTIER. HECOUARD

Absents:

Pouvoirs : Mme MOTTIN a donné pouvoir à Monsieur DEROUET

M. COQUIO a donné pouvoir à Mme BESNARD

Secrétaire de séance : F. LAUTOUR

1- Indemnité de conseil allouée à M. Jamet, comptable du trésor, suite au départ de Mme Goasdoué

Le Conseil Municipal suite au départ de Mme Goasdoué au 30.09.2011 et à son remplacement au 01 Octobre 2011 par M. Jean Jamet, nouveau Receveur, décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de Conseil au taux de 100% par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean JAMET, Receveur Municipal, comptable des finances publiques,

2- Avenant au contrat d'assurances Groupama pour maison des œuvres et station de lagunage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune n'avait pas jusqu'alors d'assurances pour la station de lagunage et les postes de refoulement ce qui pourrait être fort préjudiciable en cas de pollution ou autres sinistres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide d'assurer la station de lagunage à compter du 26.10.2011 auprès de Groupama qui assure déjà la Commune, pour un montant de cotisation annuelle de 543€ TTC.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer le contrat à intervenir.

3- Etude de proposition d'honoraires Coordonnateur SPS pour la salle d'activités sportives à vocation multiple.

Lors de la précédente réunion, il a été décidé de lancer une consultation pour une mission de coordination SPS dans le cadre de la construction d'une salle d'activités multiples à vocation sportive.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir le Cabinet Thierry Plançonneau pour un montant de 1 768€ HT soit 2 114.53€ TTC.

Les crédits nécessaires ont été prévus au C/2313-op 100018 du budget.

4- Location de l'appartement de l'école Rue de Rouellé

Le Conseil Municipal décide de louer à Mme Christiane Tourland, le logement situé 2 rue de Stogursey à compter du 17.10.2011. Il fixe le montant du loyer à 405€/mois et charge Me

Goubeaux, Notaire, d'établir le bail à intervenir, dont les frais sont séparés pour moitié à la Commune et moitié à l'intéressée et autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer l'acte à intervenir.

5- Dévolution du marché « Réalisation du Lotissement du « Grand Jardin »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'appel d'offres s'est réunie les 16 et 30 septembre 2011, pour analyser les offres de marché de réalisation d'un lotissement au lieu-dit « Le Grand Jardin ». Elle a retenu l'Entreprise Eiffage, son offre étant économiquement la plus avantageuse pour un montant, avec les variantes techniques, de 415 306.95€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'offre et retient l'Entreprise Eiffage pour la réalisation du lotissement « Le Grand Jardin » pour un montant de 415 306.95 € HT.

Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer toutes les pièces du marché à intervenir.

6- Réforme de la taxe locale d'équipement au 01.03.2012

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er mars 2012, la taxe locale d'équipement (TLE) applicable sur l'ensemble des projets de construction générateur de surface hors œuvre nette, laissera place à la taxe d'aménagement et que l'ensemble des communes est appelé à se prononcer sur l'instauration de la taxe d'aménagement qui peut varier de 1 à 5%.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Compte tenu du fait, que la commune a un P.O.S. approuvé, le Conseil Municipal décide de retenir la taxe d'aménagement de plein droit au taux de 1%.
- La présente délibération est valable pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2014. Toutefois le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

7- Classement de la voirie des lotissements dans la voirie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines voies nouvelles (voirie de lotissements) n'ont jamais été intégrées dans la voirie communale. Après vérifications et mesures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal les voies suivantes :

VC 229: RD 818-Lotissement du Val: 127 ml

VC 230 : RD 217-Lotissement de l'Abbaye : 140 ml

VC 230-A : de la VC 230 à Impasse A Lotissement de l'Abbaye : 50 ml

VC 230-B: de la VC 230 à Impasse B Lotissement de l'Abbaye 50 ml

VC 230 C : de la VC 230 à Impasse C Lotissement de l'Abbaye : 50 ml

VC 231 : de la RD 818 - Lotissement de la Patte d'Oie : 52 ml

VC 232 : de la VC 203 - Lotissement du Clos : 240 ml

VC 232 A De la VC 232- Impasse A Lotissement du Clos : 127 ml

VC 233 : de la RD 217 – Salle Polyvalente : 120ml

Soit un total de 956 ml, portant ainsi la longueur de voirie communale de 44 250 ml à 45 206ml.

7- Questions diverses

- ◆ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pompe du poste de refoulement situé auprès du multi services ne fonctionnait plus. Les Ets Decharenton ont adressé un devis pour son remplacement : coût : 3 149.92€ HT. Normandie Pompes de St Mars d'Egrenne, également contacté a lui, établi un devis de réparation, coût : 1 214.80€ HT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que devant l'urgence, il a décidé de faire réparer. Le Conseil Municipal approuve.
- M. et Mme André Baloche ont écrit à nouveau à la mairie, pour constater que les travaux annoncés par la direction des infrastructures routières du Département n'avaient toujours pas été réalisés. Renseignements pris, la procédure suit son cours. D'autre part, à l'affirmation qu'en cas d'accident dans le chemin, la Commune serait responsable, Monsieur le Maire indique qu'en pareil cas, des professionnels compétents sauront déterminer la responsabilité de chacun. Enfin, concernant la délimitation de terrain à la sortie droite du chemin de la Peignerie Bouvet, le Conseil Municipal rappelle que le cadastre ne vaut pas titre de propriété. Un courrier sera adressé en ce sens à M. et Mme Baloche.
- ♦ Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Caen pour la plainte de M. Williams, Maire de Céaucé, envers la Communauté de Communes du Domfrontais contre la construction de la déchetterie de Lonlay. Il a été débouté.
- ♦ Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le Comité de pilotage du Pôle santé s'est réuni le 19 octobre 2011. Lors de cette réunion, le bureau a pris connaissance des conclusions de l'étude lancée par un Cabinet spécialisé. Le point principal qui ressort de l'étude est la réserve de l'Agence Régionale de la Santé par rapport à un projet global incluant de nombreux satellites : le Comité des financeurs estime que les satellites complexifient le projet. Pour le Comité, seul un pôle central à Domfront serait recevable pour l'attribution des financements.
- ◆ Après analyse, il en ressort que les élus et les professionnels de santé souhaitent maintenir un projet de PSLA (Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires) composé d'un pôle central et de satellites. Il est décidé qu'un Médecin et un Elu iront présenter le projet dans ce sens devant le Comité Technique Régional.
- ♦ Comme il a été décidé dans la dernière réunion, Le Conseil Municipal devra, sous réserve de l'octroi des subventions, réaliser les travaux de remise en état du réseau d'eaux usées dans la rue du centre, avant qu'elle ne soit refaite par le Conseil Général. Le Conseil Municipal décide de demander une subvention exceptionnelle pour ce faire.
- ♦ Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré M. et Mme Cimmier qui lui ont proposé d'acheter leur champ situé route de Domfront. Ce dernier n'est pas constructible et il est enclavé dans les terrains de la famille Lefaverais, Monsieur le Maire leur a donc conseillé de proposer ce terrain à M. et Mme Lefaverais.
- ♦ Lors d'une rencontre entre les deux bureaux de la Communauté de Communes du Domfrontais et du Passais qui a eu lieu le 05 juillet 2011 pour faire le point sur les compétences communes à chacune, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il avait suggérer l'opportunité de demander une simulation de fusion entre les deux Communautés afin de connaître les retombées financières qui pouvaient en découler, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Passais n'en voyait pas l'intérêt.
- ◆ Fortuitement, une réunion organisée par l'Association des Maires de France a eu lieu le 30 septembre 2011, au cours de laquelle a été exposée, pour exemple, l'hypothèse d'une fusion entre la Communauté de Communes du Domfrontais et la Communauté de Communes du Passais. Il en ressort que la dotation d'intercommunalité est actuellement de 566 223€. Dans le cadre d'une fusion, la dotation minimale passerait à 1 115 600€, ce qui représente un gain de 549 377€ (+97.02%). Monsieur le Maire s'étonne auprès de son Conseil Municipal que, malgré cette manne financière supplémentaire de l'Etat, à ce jour, les deux intercommunalités intéressées n'aient pas encore jugé nécessaire de se rencontrer pour analyser l'opportunité d'une fusion.

Informations Pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouvertures:

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h 30 à 17h.

Permanence du Maire:

Sur rendez-vous, le vendredi toute la journée et le samedi matin

Téléphone: 02.33.38.67.36

Fax: 02.33.37.92.45

E-mail: mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

Site: www.lonlay-labbaye.com

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Horaires d'ouvertures:

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

Et le Samedi de 9h à 11h30

Téléphone: 02.33.37.64.12



Etat-Civil du 06/07/2011 au 05/12/2011

Naissances:

- HEUZÉ Alexis le 30 juin 2011
- CREPE Lola le 30 juin 2011
- HIBOU Inès le 21 septembre 2011
- DUVAL Ethan le 25 novembre 2011

Mariages:

- GONDOUIN Nicolas et TOUTAIN Aurélie le 20 août 2011
- DUCREUX David et BAUDELOCQUE Cécile le 27 août 2011
- DOGON Frédéric et MESANGE Solenne le 3 septembre 2011
- GESLIN Valentin et PROVOST Laëtitia le 10 septembre 2011

Décès:

- POTTIER Raymonde le 22 juillet 2011
- HERGAULT Raymond le 30 septembre 2011
- MAILLARD Denise le 17 octobre 2011



<u>DÉCHETTERIE</u>

Horaires d'ouvertures

Du 1er avril au 30 septembre :

Lundi et mercredi de 14h à 17h Vendredi de 14h à 18h Samedi 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1er octobre au 31 mars :

Lundi et mercredi de 14h à 17h Vendredi de 14h à 17h Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le point de collecte de tri sélectif situé auparavant sur le parking du centre de secours a été déplacé à la déchetterie. D'autres points de tri sont présents sur le territoire de la commune, leurs localisations précises sont indiqués sur le site internet de la commune rubrique environnement.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui ont ou auront 16 ans cette année doivent se présenter en Mairie, au cours du mois de leur anniversaire, afin de procéder au recensement militaire.





Type de do-	Où s'adres-				
cument	ser	Pièce(s) à fournir	Coût	Observation	
Carte nationale d'identité (CNI)	Mairie du do- micile	2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) Justificatif de domicile (- de 3 mois) Ancienne CNI ou copie d'acte de naissance (si première demande ou absence de CNI)	Gratuit	Mineur: En cas de divorce ou séparation fournir copie du jugement. Venir avec un représentant légal. Perte ou vol de CNI: déclaration mairie ou PV gendarmerie et droit de timbre de 25 €. Délai environ 15 jours - 3 semaines. Validité: 10 ans	
Passeport bio- métrique	Mairies de Flers, Dom- front, La Ferté- Macé, Briouze	Pièce d'identité avec photo Justificatif de domicile (- de 3 mois) 2 photos d'identité (récentes, identiques et conformes) 1 copie d'acte de naissance si première demande ou ancien passeport	Majeur: 89 € Mineur + 15 ans: 45 € Mineur - 15 ans: 20 € Timbre	Le passeport est individuel quelque soit l'âge du demandeur. Délai environ 10 jours Validité : 10 ans	
Livret de famil- le (duplicata)	Mairie du do- micile	Livret de famille ou pièce d'identité	Gratuit	Demande transmise à la mairie du lieu de mariage et/ou de naissance des parents et des enfants. Demande faite en cas de perte ou de vol du document ou si l'un des parents est dépourvu du livret en cas de séparation ou divorce.	
Certificat d'immatriculation (Carte Grise)	Préfecture	Demande d'immatriculation Certificat de vente Carte grise barrée, datée et signée par le vendeur avec la mention « vendue ou cédée le àheure » Justificatif de domicile (- de 3 mois Certificat de non gage Chèque à l'ordre du Trésor Public	Consulter la grille	Formulaire de demande disponible en mairie. Si véhicule de + de 4 ans justificatif de contrôle technique Si changement de domicile demande gratuite	
Certificat de non gage	Préfecture	Consulter la Préfecture	Gratuit	Formulaire disponible en mairie.	
Permis de c o n d u i r e (duplicata usa- gé, perdu, volé)	Préfecture	2 photos d'identité Justificatif de domicile (- de 3 mois) Copie de carte d'identité en cours de validité Permis si usagé sinon copie déclaration de perte ou de vol Enveloppe timbrée avec l'adresse pour le retour	Gratuit	Formulaire disponible en mairie.	
Certificat d'hé- rédité	Notaire	Livret de famille du défunt	Consulter le notaire		
Extrait de ca- sier judiciaire	Ministère de la justice	Justificatif de domicile Pièce d'identité en cours de validité Enveloppe timbrée avec l'a- dresse pour le retour	Gratuit	Adresse: Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau - 44079 NANTES Ce- dex	
Carte d'électeur	Mairie du do- micile	Carte d'identité Justificatif de domicile	Gratuit	S'inscrire en mairie sur la liste électorale avant le 31 décembre de l'année en cours.	
Copie ou Ex- trait d'acte (naissance - mariage - dé- cès)	Mairie du lieu de l'évènement	Livret de famille et/ou carte d'identité si présentation en mairie Par courrier date et identité complète de l'intéressé + enveloppe timbrée pour le retour	Gratuit	Généalogie : actes de 75 ans et plus consultables en mairie.	
Autorisation de sortie de terri- toire	Mairie du do- micile	Livret de famille Carte d'identité du mineur	Gratuit	Demande faite par un représentant légal de l'enfant (père, mère ou tu- teur) fournir jugement de divorce le cas échéant	





du Bocage et du Houlme

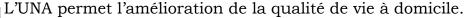
L'UNA du Bocage Nord et du Houlme est riche de sa diversité, de son territoire, de ces acteurs, notre souhait est de pouvoir conserver les liens de proximité qui existent dans nos campagnes afin que les personnes qui s'y trouvent avec des problèmes de santé puissent rester sur leur lieu de vie. L'esprit ne change pas, cette solidarité se traduit toujours au quotidien, notre volonté reste la même : venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin.

Face aux enjeux que représentent le maintien à domicile et le soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, la modernisation des services d'aide à domicile constitue une des réponses adaptées pour la garantir, sur l'ensemble du territoire, la diversité de l'offre de services et la qualité de l'accompagnement.

Notre métier relève d'un savoir faire particulier, de spécificités , de compétences nécessaires pour considérer notre environnement, ce qui implique communication et travail en équipe...

L'UNA permet un accès aux services à domicile pour tous.

Quel que soit leur niveau de revenu, leur âge ; leur localisation ou leur situation, nous devons pouvoir répondre aux besoins des personnes avec des prestations de qualité réalisées par un personnel qualifié. En répondant aux attentes des personnes, comme aux besoins individuels et singuliers.





Les structures du réseau UNA s'engagent à accompagner tout au long de leur vie les personnes et les familles, en mobilisant l'ensemble des possibilités existantes (aides humaines, soins, aides techniques, médiation familiale, amélioration de l'habitat...). Elles réalisent cet accompagnement dans le respect des lieux de vie, des spécificités culturelles ou situationnelles.

UNA du Bocage et du Houlme

119 rue du Maréchal Foch – 61700 Domfront
.....02.33.14.19.28 • E-mail : una.bocage-et-houlme@orange.fr



LE DON DU SANG BENEVOLE DANS

Sang Sang

LE DOMFRONTAIS

Depuis plusieurs mois, les lonléens ont pu découvrir une nouvelle banderole régulièrement déployée au rond point de la Grotte. Ce calicot les informe qu'une collecte de sang aura lieu à Domfront le mardi suivant.

Chaque jour en France, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

L'Association pour le Don de Sang Bénévole dans le Domfrontais collabore activement avec l'EFS (Etablissement Français du Sang) à la promotion du don, à l'information des donneurs et à l'organisation des collectes de sang.

L'Etablissement de Transfusion Sanguine assure les prélèvements de sang, de plasma et de l plaquettes sur son site fixe d'Alençon et en collectes mobiles (sang total et plasma) dans tout l le département de l'Orne

7 collectes de sang et de plasma sont organisées chaque année à la Salle Polyvalente, rue du Champ Passais, à Domfront.

Toutes les collectes ont lieu le mardi après-midi, de 13h à 19h, tous les deux mois environ. 2 collectes sont programmées en juillet afin d'assurer des stocks suffisants pendant la période estivale.

Pour 2012, retenez ces dates: 3 janvier, 28 février, 24 avril, 3 juillet et 24 juillet, 4 septembre et 6 novembre.

Entre ces collectes, 5 collectes spécifiques plasma auront lieu au CAL près d'Intermarché : le 14 février, 21 mars, 23 mai, 26 septembre et 28 novembre.

Qui peut donner son sang?

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, en bonne santé, jugée apte à ce geste après un entretien médical pointu et confidentiel.

En France le don de sang est extrêmement encadré. Le sang n'est pas un médicament mais un liquide humain, précieux, qui sauve des vies, et que seuls des hommes et des femmes offrent bénévolement pour répondre aux besoins des malades.

La transfusion sanguine a besoin d'eux plus que jamais puisqu'en ce moment les stocks sont au plus bas et que l'EFS lance des appels aux dons depuis septembre. Seuls 4% à 5% (selon les régions) des personnes en âge de donner, donnent leur sang. Ce pourcentage n'augmente pas suffisamment face à la hausse des demandes des hôpitaux en produits sanguins.



Le sang artificiel n'est pas encore pour demain, même si des découvertes récentes sont de réelles avancées. Les donneurs ne doivent pas se démobiliser.

> Colette Lesourd Présidente de l'association

Le Coin des Associations

COMITÉ DES FÊTES



Randonnée pédestre

Le dimanche 3 juillet 2011, le comité des fêtes a organisé une randonnée pédestre familiale avec deux circuits de 5 km et 11 km environ sur le site des mines de Saint Clair de Halouze. Au retour , un bon goûter fût apprécié de tous et nous espérons accueillir de nouveaux venus lors de la prochaine édition.

Comice d'arrondissement

Le dimanche 4 septembre 2011, nous avons participé au comice d'arrondissement placé sous le signe des énergies renouvelables, nous avons donc choisi le moulin à vent. 60 bénévoles se sont mobilisés depuis début mars pour confectionner, papillotes, fleurs, déguisements, et le char bien sûr. Merci à tous les participants



Fête communale

Le week-end du 27 et 28 août 2011, 8éme vide-greniers organisé par le comité des fêtes. Le samedi soir les manèges ont donné le coup d'envoi des deux jours et une bonne centaine de personnes ont suivi la musique départementale des sapeurs pompiers pour découvrir le feu d'artifice.

Le dimanche matin, 190 exposants avaient pris place , ce qui à attiré de nombreux chineurs, et en parallèle une course de vélo était organisée par le club Domfrontais, un beau week-end. Le panier a été gagné par M Claude HUET de Tinchebray, le poids était de 13 kg 410 gr.

Illuminations de Noël

De nouveaux motifs fabriqués par nos soins sont installés place Saint Sauveur. Le char du comice d'arrondissement sera exposé sur la place face à l'église après la fête de la lumière qui aura lieu le 11 décembre 2011 à partir de 17h30 dans les rue de Flers.

Mise en lumière du 09-12-2011 au 02-01-2012

Prochaine manifestations

- **16 janvier 2012**: Assemblée générale
- 29 janvier 2012: Repas jambon cidre
- **02 juin 2012**: Voyage (La côte de granit rose)
- **01 juillet 2012:** Randonnée familiale (vers Ger)
- 25 et 26 août 2012 : Vide-grenier

ABI PÉTANQUE

Notre assemblée générale s'est tenue le 19 novembre 2011. Notre club compte 58 adhérents dont :

- 33 séniors masculins
- 10 séniors féminins
- ♦ 3 juniors féminins
- ♦ 3 cadets
- ♦ 1 minime
- ♦ 3 benjamins
- ♦ 5 vétérans



En 2011, nous avons organisé 2 concours officiels : une triplette en mars 2011 et une doublette. Plusieurs rencontres ont également eu lieu les vendredis soirs. Le tête à tête du club s'est, quant à lui, déroulé le 19 juin 2011 et a été remporté par Valentin DANJOU. Le meilleur joueur du club est Pascal GUÉRIN, il s'est distingué lors de tous les concours officiels organisés dans le département.

Pour l'année 2012 nous organisons un concours triplette le 17 mars et une doublette le 29 septembre, ce sont tous les deux des concours officiels.

Aussi, le Club, en accord avec celui de Domfront, organisera cette année le championnat de l'Orne triplette séniors masculins les 5 et 6 mai 2012, et celui de doublette féminin le 6 mai qui se dérouleront à Domfront, le terrain de Lonlay étant trop petit pour accueillir ce type d'épreuve. Nous avons également le tête à tête du club qui est fixé au 3 juin à partir de 09h00. L'entrainement, quant à lui, reprendra les vendredis soir à partir de 20h30, dès le 9 mars.

Pour les personnes qui souhaitent pratiquer la pétanque et prendre une licence, veuillez vous adresser à M. Francis GUÉRIN, 10 route du stade, téléphone : 02.33.38.41.51.

Le Bureau

ENTENTE SPORTIVE LONLAY-ST BÔMER

Le Club compte actuellement depuis septembre 2011, 74 licenciés dont 33 séniors et foot loisirs inclus et 41 jeunes des catégories : U7, U9, U11, U13, U15 et U17.

En jeunes, on perçoit une légère hausse en effectif depuis 2010 puisque les petits commencent dès l'âge de 6 ans à taper dans le ballon.

Les U7, U9, U11et U13 se retrouvent le mercredi après-midi pour l'entrainement, ceci représente une vingtaine de jeunes à chaque fois encadrés par Alain, Loïc, Jérôme et trois jeunes dont Alexis, Gwendal et Kévin. Les entrainements se passent dans une ambiance chaleureuse.

Les U9 et U11 jouent le samedi matin et reçoivent sur le terrain de Lonlay, encadrés par Alain HECQUARD.

Les U13 avec le groupement FC bocage Ornais jouent le samedi après-midi et reçoivent sur le terrain de Lonlay dirigés par Jérôme DESONNAIS et Franck LAUNAY.

Les U17 avec le groupement FC bocage Ornais reçoivent sur le terrain de St Bômer encadrés par Loïc JEANNIARD DU DOT.

Les U15 avec le groupement jouent sur le terrain de St Cornier des Landes.

En ce qui concerne les séniors, ils jouent en 3ème division et occupaient la 4ème place à la midécembre. Ils sont encadrés par Sylvain BERTRAND, Michel QUESNÉE et Hubert SONNET. Les matchs se déroulent sur le terrain de St Bômer.

Les membres du foot loisir jouent le vendredi soir et reçoivent normalement sur le terrain de Lonlay et cela se passe dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Déjeuner aux tripes du club le dimanche 19 février 2012 à la salle des fêtes de Lonlay.

Le Bureau

FOYER DE L'AMITIE



Encore une année bien remplie qui se termine.

Le 15 septembre notre repas de rentrée du thé dansant a été un succès, 210 personnes dont 147 pour le repas le soir.

Le 20 septembre , c'était la marche cantonale à Champsecret, 20 personnes de Lonlay (sur 125 du canton) y ont participé.

Repas

Du 23 au 31 octobre : notre fameuse croisière en Méditerrannée, ce fût un régal pour

les participants ; 64 personnes du club de Lonlay (sur 91) faisaient partie du périple et sont revenues avec des souvenirs plein la tête.

Le 8 novembre : « journée retrouvailles » qui a rassemblé 140 personnes autour d'une assiette anglaise.



Marche cantonale

Le 23 novembre a eu lieu notre voyage d'une journée à Condé sur Vire, 33 personnes ont pu admirer les danseurs **IRLANDAIS** autour d'un repas bien garni.

<u>Croisière</u>



Le 24 novembre : notre traditionnel thé dansant pour le Telethon 172 personnes se sont réunies pour la bonne cause (630 euros ont ainsi été récupérés). La somme sera remise le 9 décembre à Monsieur BONO (Coordinateur départemental de l'AFM)

Le 4 décembre a eu lieu, au niveau départemental, à Messei un magnifique spectacle de danses « haut en couleurs » représentant la Cordillière des Andes. (15 personnes de Lonlay sur 480).

Et, pour finir l'année, notre repas de Noël le 8 décembre, avec **138** personnes présentes.

Notre prochain thé dansant aura lieu le 26 janvier 2012 avec Didier GIL-BERT et sa Chanteuse.

A noter notre concours de belote le vendredi 9 mars 2012.

A retenir la date de notre Assemblée Générale qui aura lieu cette année, le jeudi 9 février 2012.

Le Foyer de l'Amitié, vous souhaite une très bonne année à tous.

Le Bureau

Au-delà des interventions qui rythment la vie de notre centre de secours, l'année 2011 aura étè marquée par au moins deux évènements majeurs. L'organisation du cross départemental en janvier. Malgré le temps froid nous pouvons dire que cette journée a été une réussite merci à vous tous pompiers actifs et retraités pour votre investissement. Merci également à la commune, aux industries, aux artisans et commerçants de votre soutien.

A la Ste Barbe départementale, la mairie de Lonlay a reçu de la main du Préfet de l'Orne le label employeur de sapeur pompier. Ce label est un signe de remerciement pour rendre disponible l'employé de la commune au cours de la journée.

Je souhaite renouveler mes remerciements aux employeurs des sapeurs- pompiers pour leur compréhension lors des absences au travail, de leur personnel. Sans cette tolérance, nous ne pourrions pas assurer toutes les missions qui nous incombent.

L'avenir du centre se construit aujourd'hui. Dans peu de temps nous allons assister au départ à la retraite de plusieurs pompiers et c'est maintenant que nous devons nous y préparer. Je lance un message à toute la population. Nous avons besoin de recruter, n'hésitez pas à venir vous renseigner auprès de nous, cela ne vous engage à rien, mais peut vous donner l'envie de nous rejoindre.

Décoration

Caporal chef DENIS Didier, pour la médaille de vermeil pour 25 ans de sapeur pompier.

Caporal chef DURAND Alain, pour la médaille d'agent avec rosette pour acte de dévouement. Cette médaille est bien méritée : en 2012, il aura 40 ans de pompier et depuis l'âge de 7 ans il fait partie de la clique.

Promotion

Le sapeur PELLERIN Rémy a été promu caporal Le sapeur RAULT Dominique a été promu caporal Le sapeur PALLIGEN Lolita a été promue caporal Le sapeur OROIR Yannick a été promu caporal Sapeur KLUGIEWICZ-TOUTAIN Anna, GRANGER Jean -Paul et MARY Yannick ont obtenu le signe distinctif « l'échelon rouge » marquant la fin de leur formation de base.



Les trois recrues de L'année 2011 : BALLON Corinne ; LECHANTOUX Céline, HARDY Valentin.

Dans le détail, voici les interventions 2011 :

- Malaises ou blessés à domicile ou sur voie publique : 78
- ♦ -Accidents de la route ou du travail : 31
- ♦ -Feux: 31
- ◆ -Sorties diverses (inondations, chutes d'arbres, destruction de nids,) : 10 UN TOTAL DE : 150

Pour rappel, ces interventions sont assurées par 27 pompiers qui suivent des formations durant toute l'année pour rester le plus compétent possible .

Nous pouvons les remercier, ainsi que leur conjoint, pour la patience dont ils font preuve, lors de nos absences en interventions ou en formations.

L'ensemble des sapeurs pompiers de Lonlay se joint à moi pour vous remercier de la générosité que vous nous témoignez lors de la traditionnelle distribution des calendriers.

PAGE 26 WWW APE LONLAY - ST BÔMER

Renouvellement du bureau

Cette année, le renouvellement du bureau de l'association a été marqué par le départ de notre chère présidente.

Véronique Foucher était membre de l'association depuis une quinzaine d'années et présidente depuis 5 ans. Elle a donc laissé sa place, après toutes ces années de bénévolat! Un grand merci.



Le Bureau:

Présidente : Christine Prodhomme Vice-présidente : Sandrine Pottier Trésorière : Emmanuelle Guitton Secrétaire: Stéphanie Maillard

Vice-secrétaire : Anne-Claire Louveau

Les Membres : Ledemé Maryse, Letissier Richard, Desaunay Delphine, Grippon Fanny, Bizet Stéphanie, Lenain Natacha, Louveau Carole, Letourneur Mélina, Guérin Virginie, Mahé Louis-Michel, Elie Stéphanie, Langlois Séverine, Fourré Vanessa, Lescouzeres Sophie.



Activités financées

Comme chaque année, les bénéfices récoltés par les différentes actions de l'APE servent à financer :

Le cinéma de Noël intitulé « l'apprenti du Père-Noël » pour l'ensemble de l'école de Lonlay;

La sortie à l'aquarium de St Malo pour les grandes sections et les CP;

Les friandises distribuées par le Père-Noël;

Une participation à l'activité de la piscine pour les CM1-CM2, et au voyage à Juvigny pour les CE1.

La poutre à l'école de St Bômer et les jeux en bois à Lonlay choisis par les enseignantes, ont été offerts l'année précédente.

Soirée Poule au blanc à la salle de Lonlay

Le samedi 26 novembre 2011, L'APE renouvelait la soirée de la poule au blanc aux vues du succès de l'année précédente!

Les parents d'élèves et enseignants se sont mobilisés et la salle fut prise d'assauts par 109 enfants et environ 290 adultes! Sonia ne les a pas déçus avec sa merveilleuse poule au blanc. Vivement l'année prochaine...

La tombola a remporté un franc succès . 1er lot, WE en Camping, parmi les autres lots : portrait chez les Photographes et de nombreux bons d'achats. Nous remercions encore tous les commerçants et artisans locaux pour leur générosité.

Un grand merci aux nombreuses familles qui ont participé à cette soirée conviviale!!!





Le jeudi 15 décembre dernier, le Père-Noël est venu jusqu'à Lonlay voir les enfants au moment du goûter et leur offrir des friandises.







Des pouvelles du pressoir!

Après quelques inquiétudes sur le devenir du cinéma dans nos campagnes, nous avons eu des nouvelles plutôt rassurantes lors du rassemblement du réseau Génériques qui s'est tenu le 19 novembre dernier à Hauteville sur mer.

Le sujet portait sur le passage des salles de cinéma au « Numérique »..

Jusqu'à présent, la diffusion des films se faisait en bobines 35mm. Courant 2013, il n'y aura plus de bobines en circulation, ce qui veut dire que nous devrons être passés au numérique.

Bien évidemment, cela représente un coût non négligeable. Pour ce faire et pour couvrir les 18 circuits itinérants, Génériques devra acquérir trois, voire quatre projecteurs numériques (coût d'un projecteur : 80.000 € env.). Les aides de minimis (plafond actuel : 200.000 € d'aides publiques) interviendront dans l'acquisition du matériel. Cependant une participation des communes n'est pas à exclure, elle serait répartie entre les 18 circuits. Actuellement, encore beaucoup d'interrogations, il faut attendre dans un premier temps le festival de Vendôme début décembre. Une hausse possible des aides est envisageable... Bref, nous en saurons plus au cours du 1 er semestre 2012.

La difficulté du moment pour les circuits itinérants, réside dans les choix de films, les copies bobines devenant de plus en plus rares, nos demandes ne seront pas toujours satisfaites. Cependant, on nous promet qu'il n'y aura pas d'assèchement... Donc en attendant ce passage inévitable au Numérique, le cinéma continue à Lonlay!

Infos pratiques, programme Génériques... → www.laliguebn.org

A l'heure où nous rédigeons cet article, nous attendons Emma Mory pour un concert Gospel, Musiques sacrées et Chansons Françaises à l'Abbaye de Lonlay le dimanche 18 décembre...et les « Ateliers de Noël », notre rendez vous avec les enfants, le mercredi 21 décembre.

Sinon à venir en 2012 :

- Théâtre en février (à confirmer),
- ♦ la chorale de Tinchebray « La Chanterelle » dimanche 25 mars à l'Abbaye
- Notre 4ème édition « Nuit du cinéma » le samedi 31 mars
- ◆ Le retour des « *GITANS de la Tourlandry » les samedi 28 & dimanche 29 avril* (horaires à préciser) Nous sommes heureux de les accueillir de nouveau à Lonlay, ce groupe avait rencontré un franc succès à la salle du Patronnage » dans les années 70.

Ils gardent également un très bon souvenir de leur passage chez nous.

(site internet: gitansdelatourlandry.voila.net).

Les membres du groupe souhaitant être accueillis chez l'habitant, merci de nous contacter si vous êtes intéressés pour héberger une ou plusieurs personnes.

Réservations au 06.74.26.48.36 ou par mail : culturetloisirslonlay@yahoo.fr

- Dans le cadre des « Bocageades », un cinéma en plein air est prévu le vendredi 25 mai au Pressoir. Thème : « Contes et Légendes »
- Nous préparons également la « **Fête de la Musique** » Vous chantez …, vous jouez d'un instrument de musique…, venez nous faire découvrir vos talents !!!

 Contact : idem ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE



UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2012